AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1786
FR0011981968-FS0858

7 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2023, la société BlackRock Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 866 500 actions WORLDLINE[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,24% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE hors marché et d'une diminution du nombre d'actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 572 ADR WORLDLINE (représentant 286 actions WORLDLINE), (ii) 891 232 actions WORLDLINE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions WORLDLINE, réglés exclusivement en espèce, (iii) 510 009 actions WORLDLINE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iv) 300 786 actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 236 990 actions WORLDLINE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 282 974 592 actions représentant 326 851 931 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.